

Commission gouvernance et vie associative Assemblée Générale 2024 : vers une politique tarifaire commune 29 avril 2024

Suivi par le Comité Directeur et le groupe pilote AG



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

• LET 2 JUIN 2024 •



LEVIERS ECONOMIQUES POLITIQUE TARIFAIRE NATIONALE

UN CADRE COMMUN POUR DÉFINIR LA TARIFICATION DE NOS ACTIVITÉS (PROPOSITION POUR LES ACTIVITÉS D'ANNÉE)

CONTEXTE ET ENJEUX

- A tous les niveaux, notre association propose des activités aux familles à des tarifs qui permettent en principe au plus grand nombre d'y participer. Le principe du bénévolat et les aides usuellement reçues de nos partenaires (CAF, collectivités locales, etc.) permettent dans de nombreux cas de maintenir des prix avantageux, que personne ne souhaite augmenter a priori.
- Le retour d'une inflation importante depuis bientôt deux ans, si elle pénalise en premier lieu les familles, contribue également à augmenter nos charges. Toutes les structures n'ont pas réellement anticipé cette évolution dans les tarifs de l'année 2023, notamment, alors même qu'elles étaient stables auparavant.
- Par ailleurs, les Caisses d'Allocations Familiales qui versent la « Prestation de Service Ordinaire », en multipliant les contrôles dans certaines régions, ont manifesté des exigences importantes en termes de participation des familles, mais également de différenciation sociale (progressivité selon les revenus). Cette dernière exigence n'est que partiellement satisfaite par la réforme de la cotisation. Cette nécessité correspond à nos valeurs, et de nombreuses SLA ont déjà mis en place ce type de tarification solidaire.

OBJECTIFS ET IMPACTS ATTENDUS:

- ② Construire un rapport aux familles plus collaboratif et moins commercial
- Proposer une participation financière engageante et solidaire
- Développer une meilleure approche budgétaire
- Garantir des outils et des formations à destination des Trésorier.es et des équipes locales.

La proposition ci-dessous permet de construire une orientation commune de notre politique tarifaire par un prix juste et un juste prix. Après deux années de recherche s'appuyant sur les pratiques des groupes, nous proposons à l'Assemblée Générale de déployer une politique tarifaire commune en deux temps :

- Tune année d'expérimentation (24-25) permettant de tester et consolider les retours des SLA volontaires.
- Tune validation définitive à l'AG 2025 après les réajustements proposés par les équipes volontaires.
- Tune année de déploiement général (2024-2026) permettant de répondre aux objectifs ci-dessus.

AG 2024

Approbation par l'AG

- De la politique solidaire et collective
- Du cadre de déploiement (expérimentation sur 1 an + AG 2025)

ÉTÉ ET RENTRÉE 2024

Déploiement de l'expérimentation

- identification des structures volontaires
- Ajustement du prix plancher
- Diffusion de l'outil
- Formations et accompagnement individualisé

ANNÉE 2025

Accompagnement de l'expérimentation

- Accompagnement des structures volontaires
- Point d'étapes réguliers avec les trésorer.es
- Finalisation des outils et des formations

AG 2025

Études par l'AG

- Des proposition d'ajustements
- De la nature du cadre (obligatoire ou volontaire)
- Des suites de la démarche

RENTRÉE 2025

Déploiement du dispositif finalisé

- Accompagnement des structures
- Ajustement du prix plancher
- · Diffusion de l'outil
- Formations et accompagnement individualisé

ANNÉE 2025

IMPACTS ATTENDUS

- Une nouveau rapport aux familles: moins commercial, plus collaboratif
- Une tarification solidaire
- Une maîtrise budgétaire
- Un meilleur accompagnement des équipes

IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION 2024-25 D'APPROUVER LE CADRE GÉNÉRAL D'UNE POLITIQUE TARIFAIRE NATIONALE





UNE APPROCHE COMMUNE COMPOSÉE DE 4 AXES :



🔍 UNE PARTICIPATION ANNUELLE À LA VIE DE L'UNITÉ

- Plutôt que de fixer un prix par WE, demander en plus de l'adhésion un FORFAIT DE PARTICIPATION AUX ACTIVITES (du groupe, de l'unité, ...).
- 🤎 Cela impose de privilégier une « approche budgétaire » du tarif demandé. Il n'est alors pas lié au coût de chaque activité, mais au budget global de toutes les activités proposées et au fonctionnement général de la structure.
- Les budgets et les calendriers sont construits en équipe (trésorier e + équipe pédagogique) pour communiquer la participation annuelle aux familles, et faciliter ainsi l'engagement.
- Ils intègreraient systématiquement les contributions nationales et/ou régionales en vigueur.

UNF PARTICIPATION SOLIDAIRE EN FONCTION DES REVENUS DES FAMILLES

- Faire de la progressivité la norme.
- Une grille proposée permet d'établir des modes de calcul précis.
- Les outils budgétaires nationaux intègreront un outil de simulation permettant de maintenir une recette globale satisfaisante pour le groupe local, tout en faisant jouer la solidarité.
- La tarification de base est définie pour la tranche T3, les équipes peuvent ajuster par une réduction pour les tranches T1 et T2 et majoration pour les tranches T4 et T5.

UN PRIX PLANCHER PAR JOURNÉE D'ACTIVITÉ

- Une base commune est proposée pour garantir une cohérence au sein de l'association ainsi que faciliter le calcul du « juste prix ».
- Ce prix plancher par journée sera proposé par l'échelon national en lien avec les réalités et les équipes de l'association. Il sera réactualisé chaque année par le Comité Directeur en fonction de la conjoncture.



UNF FACTURATION ANNUELLE DE L'ACTIVITÉ

- La facturation de ce forfait rentre dans une cohérence associative : un modèle et des outils seront proposés.
- Elle est annuelle mais ne concerne pas les camps d'été, ni les rassemblements nationaux (Cap Eclés, Ain'ergie,...).
- Cette facturation peut s'adapter à l'engagement des familles en cours d'année.
- Elle comprend la possibilité pour les familles de régler en plusieurs fois.







UNE AUTONOMIE ET UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES STRUCTURES ET LES ÉQUIPES LOCALES :



LE PRIX PLANCHER EST UNE INDICATION

- Le prix minimum par journées d'activité ("prix plancher", pour la tranche T3) est une indication.
- Chaque structure est libre de décider une base plus élevée, en fonction de ses spécificités locales ou régionales (terrains ou hébergements disponibles, coûts alimentaires, transports, etc.), dans la mesure où cela est inscrit au budget.



W UN OUTIL POUR PROJETER ET CONSTRUIRE SON BUDGFT.

L'outil de simulation budgétaire intègrera un module permettant des choix pour les Equipes de Gestion et d'Animation des SLA:

- choix du tarif moyen (tranche 3) commun ou spécifique à chaque branche.
- choix des coefficients de minoration / majoration pour les autres tranches dans la mesure ou les différences de forfait organisent significativement une solidarité sociale adaptée à la structure locale.
- choix du niveau de réduction accordé aux éventuelles fratries.



UN MODÈLE SOUPLE ET ADAPTABLE

- Le modèle de simulation permettra d'intégrer une "participation à la vie du groupe" par enfant, dont le montant est laissé à la discrétion de l'Equipe de Gestion et d'Animation (EGA).
- Une forfait annuel n'impose nullement le paiement intégral en une fois. Les groupes peuvent proposer toutes les méthodes pour un échelonnement des règlements (le virement automatique étant souvent le plus commode).
- © Ce "forfait de participation aux activités" peut s'accompagner d'une participation supplémentaire des familles pour des activités exceptionnelles justifiant d'un coût supplémentaire (rassemblement, activités spécifiques, transports, ...). Le choix des SLA peut être d'inclure directement ces coûts dans les budgets, et donc dans les forfaits annuels, ou non.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Ces nouvelles exigences vers un "juste prix et un prix plus juste" feront l'objet d'un gros effort d'accompagnement national et/ou régional : formalisation de la grille de base, mise au point des outils, formation des équipes, aide à la construction budgétaire, formations, etc.

Le module de calcul des barèmes des tarifs annuels peut également être utilisé pour établir une progressivité des prix de camp par les équipes qui le souhaitent.

L'Assemblée Générale 2024 permet de déployer l'expérimentation. L'Assemblée Générale 2025 pourra décider d'étendre la politique à toute l'association pour en faire une politique nationale unique, ou de rester sur une approche facultative pour soutenir les structures et équipes volontaires.